

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 30**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. RICHARD MALLIE**

---

**OBJET**

Sécurité routière. Convention de prêt de matériel voiture tonneaux et testochoc

---

**DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service de l'Entretien et de la Circulation  
0413312443**

## **PRESENTATION**

Le Département conduit une politique de sensibilisation à la sécurité routière pour améliorer le comportement des usagers de la route.

Il est partenaire d'actions inscrites au Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui ont vocation à être conduites dans les communes, les établissements scolaires mais aussi au sein d'administrations, de collectivités et plus largement de toutes les structures qui en feraient la demande.

Les ateliers de sécurité routière dont le programme est défini par l'Etat en concertation avec le Département, propose l'usage des appareils de simulation de chocs et de retournements dénommés « testochoc » et « voiture tonneaux ». Le Département est propriétaire de ces deux appareils utilisés pour démontrer tout l'intérêt du port de la ceinture de sécurité. Il en assure également l'entretien et les contrôles réglementaires.

Seuls les intervenants ayant suivi une formation d'habilitation dispensée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône sont autorisés à utiliser ces matériels.

Afin de pérenniser dans de bonnes conditions le partenariat entre les différents acteurs en matière de sensibilisation au risque routier, il convient d'établir une convention de prêt de ces appareils. Elle permettra de fixer les conditions de leur mise à disposition et de leur prise en charge entre le Département des Bouches-du-Rhône, l'Etat (représenté par la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône) et l'association "Artémis Sécurité Routière" qui intervient, pour l'Etat, dans le transport des deux appareils et les animations de sécurité routière.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de prêt des deux matériels : voiture tonneaux et testochoc.

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Monsieur le Délégué à la Prévention Routière, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL